



Vade-mecum à l'intention du personnel enseignant, du personnel socio-éducatif et des communes, des services scolaires

Vous accueillez en classe un enfant nouvellement arrivé au pays - que faire ?

L'accueil d'un élève nouvellement arrivé au pays constitue un défi pour l'enseignant qui doit familiariser l'enfant avec une ou plusieurs langues nouvelles, une culture scolaire différente, des programmes et modes d'évaluation différents, tout en aidant le nouvel arrivant à trouver sa place dans un établissement scolaire nouveau.

Il n'en va pas autrement pour l'enfant. En rupture avec son parcours scolaire antérieur, il est confronté à un environnement linguistique, culturel et social inconnu: souvent, il n'a plus l'occasion de communiquer en langue maternelle et doit trouver de nouveaux repères et de nouveaux copains.

Investir le temps qu'il faut pour un accueil personnalisé des parents et élèves dès leur arrivée crée un climat de confiance qui, par la suite, aura des répercussions positives sur l'attitude vis-à-vis de l'école et de l'enseignant, et fera gagner un temps précieux à tous les concernés. Cet accueil, qui peut se faire en plusieurs étapes, devrait se faire par le titulaire du cours d'accueil en étroite collaboration avec les enseignants de la classe d'attache et en concertation avec le directeur de la région.

Pour organiser un projet individualisé de formation correspondant au profil de l'enfant, l'équipe pédagogique doit disposer d'un maximum d'informations sur les acquis scolaires antérieurs de l'enfant, ses forces et faiblesses, tout comme sur d'éventuels besoins spécifiques.

La « fiche d'arrivée » est destinée à faciliter ce travail.

Le premier entretien avec les parents a pour objectifs de:

- faire connaissance avec l'enfant et ses parents et les mettre en confiance
- informer sur le fonctionnement de l'école, la grille horaire, les modes d'évaluation, le matériel scolaire nécessaire
- faire visiter l'établissement scolaire et présenter tous les enseignants en contact avec l'enfant
- renseigner sur les horaires scolaires et les activités parascolaires
- faire un bilan des acquis scolaires de l'élève
- connaître d'éventuels problèmes de santé de l'enfant (allergies, maladie, ...)
- informer sur les différentes aides possibles au sein de l'école

Si les parents ne comprennent pas les langues du pays, il est recommandé de faire appel à un médiateur interculturel qui pourra traduire les informations nécessaires (demande sous <https://portal.education.lu/secam/Médiateurs> / renseignements auprès du service SECAM tél. 247-85909).

Si le but des cours d'accueil est une intégration partielle ou complète aussi rapide que possible dans une classe d'attache, il est illusoire de croire qu'il n'y a qu'un seul modèle d'intégration scolaire. Les enfants sont tous différents de par leur/s langue/s première/s et culture, leurs acquis linguistiques et scolaires antérieurs, leur motivation, leurs aptitudes, leur environnement familial, etc.

Les propositions ci-dessous ont pour but de faciliter le travail de l'équipe pédagogique et de toutes les personnes concernées par l'accueil d'un élève nouvellement arrivé. Elles ont été élaborées par le Service de la scolarisation des enfants étrangers en concertation avec le Collège des directeurs et des titulaires de cours d'accueil.

Démarches relatives à l'accueil des enfants nouvellement installés au pays

1	Dispositions légales	<p><i>Règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays.</i></p> <p>Outre le fonctionnement des cours d'accueil, le règlement précise que l'élève est inscrit dans une classe du cycle correspondant à son âge (classe d'attache) et suit un cours d'accueil hebdomadaire en dehors de sa classe d'attache pour apprendre de manière intensive la ou les langues de l'école.</p> <p>Texte intégral: http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/06/16/n2/io</p>
2	Premier accueil à la commune	<p>Lors de l'arrivée de la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription auprès de la commune de résidence (bureau de la population / service scolaire) - la commune enregistre les données personnelles de l'élève et les transmet au directeur, au président du comité d'école, au multiplicateur et au titulaire des cours d'accueil - pendant les vacances d'été: la commune/ le service scolaire informe le directeur, le président du comité d'école, le multiplicateur et le titulaire des cours d'accueil ; avant la rentrée ceux-ci prennent les mesures nécessaires permettant l'insertion scolaire de l'enfant dès la rentrée scolaire et la mise en place des cours d'accueil.
3	Accueil à l'école	<p>L'accueil et le suivi d'un enfant nouvellement arrivé ne sont pas seulement l'affaire du titulaire des cours d'accueil, mais de toute l'équipe pédagogique (titulaires des cours d'accueil et de la classe d'attache).</p> <p>Premier accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien avec l'enfant et les parents (en cas de besoin, faire appel à un médiateur interculturel : https://portal.education.lu/secam/Mediateurs) - constitution du dossier scolaire (données personnelles, bulletins, etc.) - appréciation des connaissances linguistiques (compréhension et expression orale et écrite, voir « fiche d'arrivée ») et mathématiques - information sur les diverses langues avec lesquelles l'enfant est en contact (famille, voisins, etc.), celles-ci pouvant servir de « tremplin » pour l'apprentissage des nouvelles langues - élaboration d'un projet individualisé de formation et détermination du nombre d'heures de cours d'accueil hebdomadaires - présentation de l'équipe d'enseignants en charge de l'enfant - information sur les horaires, congés, matériel didactique, cantine, sports, etc.
4	Intégration en cycle d'apprentissage	<p>L'élève sera inscrit dans une classe d'attache du cycle correspondant à son âge. Pour favoriser la progression rapide de l'élève, on augmentera progressivement le nombre d'heures en classe ordinaire (classe d'attache) en fonction de ses compétences et progrès dans les différentes branches en vue d'épargner aux enfants une répétition de ce qu'ils savent déjà et de pouvoir se concentrer sur les nouveaux apprentissages, on évitera de placer en 1re année d'études un enfant déjà alphabétisé en écriture latine dans son pays d'origine.</p>

5	Documents mis à disposition des enseignants par le Service de la scolarisation des enfants étrangers du ministère	De nombreux documents à l'intention des enseignants et des parents (traduits en différentes langues) figurent sur le site Internet du Service de la scolarisation des enfants étrangers (https://portal.education.lu/secam) ou peuvent lui être demandés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - fiche d'information pour parents en plusieurs langues (but de la fiche d'arrivée, importance d'amener les bulletins de l'élève, adresses de contact) - bibliographie pratique pour l'enseignant (matériel didactique pour l'accueil et l'enseignement de l'allemand et du français à des primo-arrivants) - outils d'évaluation pour les compétences en langue maternelle
6	Evaluation initiale et en cours d'année	Fiche d'arrivée avec bilan scolaire et langagier documentant les acquis de l'élève au moment de l'arrivée. Bilan d'apprentissages (annexe au bilan intermédiaire, respectivement intégré dans le dossier d'évaluation). Il s'agit d'un bilan adapté pour documenter les progrès en cours d'année (évaluation formative) et guider les décisions pour la réduction du nombre de leçons de cours d'accueil, respectivement de l'augmentation des cours en classe d'attache. Un portfolio des langues pourra documenter les acquis et les productions de l'élève dans les différents domaines et pourra inclure également des travaux réalisés dans la/les langue/s première/s, langue d'alphabetisation de l'élève.
7	Organisation des cours d'accueil	Dans la mesure du possible, on évitera les cours intensifs de langue aux moments où l'élève est fatigué, p.ex. prévoir les cours d'accueil le matin, l'intégration de l'élève dans sa classe d'attache l'après-midi.
8	Projet individualisé de formation de l'élève (PIF)	Le projet individualisé de formation de l'élève dépend de l'âge de l'élève lors de son arrivée, de ses acquis et de ses compétences. Le « programme » sera flexible et adapté individuellement en fonction des progrès de l'élève: on définira des objectifs par rapport aux compétences indiquées dans le livret précisant les niveaux de compétence et aux connaissances indispensables à la poursuite de la scolarité.
9	Langues à enseigner	Il importe d'adapter le choix de la langue à la situation individuelle de l'enfant. On tiendra compte de plusieurs facteurs: les acquis antérieurs de l'enfant, son âge, ses objectifs, son environnement social, etc. Par ailleurs, le but premier est de permettre à l'enfant de communiquer le plus rapidement possible avec son entourage. Au début, l'enseignement se limitera à une seule langue. On évitera de surcharger l'enfant par un enseignement simultané de deux langues : il importe que l'enfant ait acquis une certaine aisance dans la 1re langue étrangère avant d'aborder l'apprentissage de la 2e langue ; Attention : ne pas mélanger l'allemand et le luxembourgeois ! L'accent sera mis sur la compréhension et l'expression orales. On introduira l'écrit de façon progressive. L'acquisition de la correction grammaticale est la dernière étape. À la fin de la scolarité obligatoire, chaque enfant doit être familiarisé avec le luxembourgeois.

10	Méthodes pédagogiques et matériel didactique	<p>Il existe un grand nombre de méthodes français langue seconde, langue étrangère (FLS, FLE) et “Deutsch als Zweitsprache, Deutsch als Fremdsprache” (DAZ/DAF). Un choix limité est recommandé par le Service de la scolarisation des enfants étrangers du ministère.</p> <p>Ces méthodes peuvent être consultées auprès du Service, aux bureaux régionaux de direction et au Centre de documentation pédagogique de l’Université, campus Walferdange.</p>
11	Échange avec les parents Médiateurs interculturels	<p>L’échange régulier avec les parents est d’une importance capitale : le titulaire du cours d’accueil informera sur les progrès de l’enfant, comment les parents peuvent aider leur enfant, expliquera les bilans et les notes, (attention : la signification des notes peut varier d’un pays à l’autre!).</p> <p>En vue de permettre aux parents qui ne comprennent pas les langues du pays de pouvoir s’exprimer pleinement, il peut être fait appel gratuitement à un médiateur interculturel parlant e.a. portugais, capverdien, bosnien-croate-macédonien-serbe - BCMS, albanais, chinois, russe, ... (demande sous https://portal.education.lu/secam/Médiateurs) ; les parents peuvent aussi se renseigner directement au ministère (informations en langue portugaise : tél. 247 85277), en BCMS tél. 247 85909) .</p>
12	Valorisation des compétences des élèves	<p>Il importe de donner à l’enfant nouvellement arrivé l’occasion de montrer ses compétences dans des activités où la langue écrite n’est pas prédominante (ex. dessin, musique, sport, mathématiques).</p> <p>Demander à l’élève d’apporter ses livres favoris, respectivement des cahiers ou travaux réalisés dans sa classe d’origine.</p>
13	Education interculturelle et ouverture aux langues	<p>Favoriser l’échange entre les élèves de différentes origines culturelles et linguistiques.</p> <p>Encourager, auprès de tous les enfants, la familiarisation avec différentes langues, p.ex. en faisant apprendre les chiffres en différentes langues, en affichant les salutations dans toutes les langues présentes en classe, en rendant attentif aux similitudes et différences entre ces langues.</p> <p>Écouter et chanter des chansons de différents pays.</p> <p>Bibliothèque multiculturelle : les livres pour enfants offrent de multiples possibilités pour des activités d’ouverture aux langues, p.ex. comparer les livres et les langues, demander aux enfants ou aux parents d’amener des livres dans leur langue maternelle, de lire à haute voix, de raconter des histoires ou des comptines de leur pays d’origine.</p>
14	Mise en confiance de l’élève primo-arrivant	<p>Encourager un « tutorat » par un élève du cours d’accueil et de la classe d’attache.</p> <p>Organiser, dans la mesure du possible, le contact et l’échange avec un autre enfant de même origine linguistique.</p>
15	Suivi des élèves	<p>À la fin de chaque trimestre, toute l’équipe pédagogique fera le bilan des acquis de l’élève. Elle désignera un instituteur de référence qui fera le suivi de l’élève jusqu’à l’intégration complète en classe régulière ou l’orientation vers l’enseignement postprimaire. Les données relatives au suivi sont à transmettre au directeur.</p>
16	Passage enseignement fondamental/ enseignement postprimaire	<p>Les élèves âgés de 12 ans participeront aux épreuves standardisées dans la mesure du possible. Même s’ils ne maîtrisent pas l’allemand et/ou le français, ils seront orientés vers l’enseignement postprimaire, où il existe des classes d’accueil, des classes francophones et des classes à apprentissage</p>

16		<p>intensif de l'allemand ou du français (voir www.men.public.lu / rubrique élèves étrangers)</p> <p>Afin de planifier la création de ces classes, les enseignants sont priés d'indiquer à leur directeur de région, au début du 3^e trimestre, le nombre d'élèves potentiels pour ces différents types de classe, afin de transmettre ces informations aux directeurs des lycées concernés.</p>
17	Elèves de 12 ans ou plus	<p>L'élève nouvel arrivant, âgé de 12 ans ou plus au 1^{er} septembre de l'année scolaire, qui n'a pas participé à la procédure d'orientation, sera dirigé vers la CASNA qui l'orientera vers une classe de l'enseignement postprimaire correspondant à son profil.</p>
18	Offres pour les enseignants des cours d'accueil	<p>Des formations continues spécifiques pour les enseignants des cours d'accueil (méthodes DAZ, FLS, interculturalité, psychologie des enfants déracinés, etc.) sont organisées par l'IFEN en collaboration avec le Service de la scolarisation des enfants étrangers. (voir : https://portal.education.lu/secam/Formation-continue)</p> <p>Lors des premiers mois de la nouvelle année scolaire, une « permanence – cours d'accueil » sera assurée au SECAM sur rendez-vous: un enseignant expérimenté conseille les enseignants et répond aux questions spécifiques relatives à l'apprentissage des élèves nouvellement arrivés. Le matériel didactique spécifique pour l'apprentissage d'une langue seconde est mis à disposition des enseignants. Les permanences seront annoncées en temps utile sur le site https://portal.education.lu/secam/Formation-continue</p> <p>Inscription : Eliane Kettels, tél. 247 85207, mail eliane.kettels@men.lu</p> <p>Des réunions d'échange régionales entre titulaires des cours d'accueil sont encouragées.</p>
19	Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Information et documentation sur la scolarisation des enfants de langue étrangère : site Internet du ministère : www.men.public.lu - rubrique enfants étrangers (http://www.men.public.lu/fr/themes-transversaux/scolarisation-eleves-etrangers/index.html) • « Lettre circulaire de printemps » (voir sous « publications / thèmes transversaux / Courriers de l'Education nationale (CEN) – numéros spéciaux / Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2017/2018) http://www.men.public.lu/fr/actualites/publications/themes-transversaux/cen/cens/circulaire-print-entree-2017-2018/index.html • Site SECAM : https://portal.education.lu/secam/Home • CASNA (voir ci-dessous) • Bureaux régionaux des directions. • « Accueillir et intégrer: Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays ».
20	CASNA / Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants tél. 247 -85277, -75277, -75274 fax : 247-85140 mail : casna@men.lu	<p>Premier accueil et orientation des élèves de 12 ans et plus (information, dossier-élève, test en langues et mathématiques, etc.).</p> <p>Informations sur les classes francophones et autres dans l'enseignement secondaire.</p> <p>Aide à l'organisation de réunions d'information pour parents étrangers.</p>

07.08.2017